

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 18 octobre 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : PTDA2426193S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2024 portant affectation en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien de M. Christophe Mornon ;

Vu la décision du 1^{er} août 2023 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 1^{er} août 2023 susvisée, à :

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Alain Caillabet, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Alain Caillabet, attaché d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Article 3

La décision du 12 juillet 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

Fait le 18 octobre 2024

R. THUMMEL